

Question d'actualité du 19 juillet 2017

Posée par Jean-Paul LECOQ, Député de Seine-Maritime, au 1^{er} Ministre

Sur le scandale de l'amiante suite à la réquisition du Parquet de Paris de mettre fin aux investigations dans une vingtaine d'enquêtes sur l'amiante

L'amiante tue 3.000 personnes par an. 40.500 morts depuis 2004.

Or 20 ans après son interdiction, les victimes attendent toujours un procès au pénal.

Dès lors qu'il est avéré que les maladies ayant causé le décès de ces ouvriers sont dues à l'amiante,

Qu'il est attesté que cette relation de cause à effet était connue bien avant l'interdiction de sa fabrication et de sa vente en 1997, sans qu'aucune disposition ne soit prise auparavant pour remédier à ce danger mortel,

Alors il y a une accumulation de fautes.

Et qui dit faute dit recherche de responsabilités dans la mort de milliers de salariés et retraités.

Il suffit de constater l'ampleur du désamiantage des bâtiments depuis pour estimer la hauteur de cette faute massive qui a consisté à ne rien faire pendant si longtemps.

Aujourd'hui, le Parquet suggère de cesser les investigations, prétendant que les responsables de cette tragédie ne peuvent être identifiés et n'auraient pas de comptes à rendre ?

Que le patronat qui exposait ses ouvriers à ce poison n'y était pour rien ?

Que les entreprises qui l'utilisaient, le fabriquaient, et en tiraient profit n'y étaient pour rien ?

Que l'Etat, resté passif avant 1997 alors même que d'autres pays avaient légiféré, n'y était pour rien ?

Ce rejet de responsabilité serait indigne d'une République qui doit protéger les siens, quelle que soit leur condition sociale.

D'autant qu'ailleurs des poursuites ont été engagées et des condamnations appliquées contre ceux qui ont tué pour s'enrichir.

Et en France, le Parquet vient nous dire que cette catastrophe sanitaire, tel le nuage de Tchernobyl, s'est transformée chez nous en crime sans coupable, quand par exemple les dirigeants Italiens de l'une des entreprises faisant actuellement l'objet d'investigations ici ont été condamnés dès 2009 à Turin.

Monsieur le 1^{er} Ministre, vous qui avez séjourné longtemps dans une grande ville industrielle et côtoyé ces victimes, que comptez-vous faire pour ne pas enterrer une seconde fois celles et ceux qui ont payé de leur vie une faute mortelle de grande ampleur frappant des générations d'ouvriers.